

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/11/2015

Dossier complet le

30/11/2015

N° d'enregistrement

F-052-15-C-0064

1. Intitulé du projet

Aménagements ferroviaires à Montoir-de-Bretagne et Donges

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°- a)	Aménagement d'une 6ième voie ferroviaire de 1000m de longueur sur faisceau et plateforme existants. Aménagement de 3 voies de stockage de 200m chacune.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comporte deux opérations d'aménagement du réseau ferré portuaire :

- l'une visant à créer une 6ième voie ferroviaire électrifiée, de 1000m de longueur, en parallèle d'un faisceau ferroviaire électrifié existant actuellement (le faisceau du Priory), sur une plateforme remblayée existante. Cette création de voie supplémentaire s'accompagne d'un déplacement de chemin d'exploitation.
- l'autre visant à créer 3 voies de stockage de 200m de longueur chacune et un chemin d'exploitation, en parallèle d'une voie ferrée portuaire existante.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à consolider l'offre ferroviaire au départ et à l'arrivée de la zone industrialo-portuaire de Montoir-de-Bretagne, dans une perspective d'augmentation de la part modale du transport par rail. Les aménagements de voies supplémentaires projetés visent à assurer la capacité du réseau ferré portuaire à faire face à la demande actuelle et aux perspectives d'évolution du trafic ferroviaire à moyen terme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagement d'une 6^{ième} voie sur le faisceau du Priory :

Le projet consiste à :

- aménager une 6^{ième} voie, essentiellement sur plateforme existante
- raccorder cette 6^{ième} voie au faisceau existant,
- électrifier la 6^{ième} voie, à partir d'une sous-station électrique existante,
- déplacer le chemin de service existant, essentiellement sur la plateforme existante,
- réaliser les adaptations des réseaux existants induites par la mise en place de cette 6^{ième} voie (pluvial, électrique,...).

Aménagement de 3 voies de stockage non électrifiées :

Le projet consiste à :

- aménager 3 voies de stockage de 200m chacune,
- réaliser un tiroir de manœuvre permettant le dégagement de l'engin moteur,
- réaliser un chemin d'exploitation,
- réaliser les adaptations des réseaux existants induites par la mise en place de ces voies de stockage (pluvial, électrique,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces aménagements ont vocation à consolider et développer l'exploitation ferroviaire déjà existante sur le secteur objet du présent projet (adaptation d'infrastructures existantes).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Cas par cas : article R122-2 du Code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de l'emprise des aménagements projetés (somme des 2 opérations)	1,42ha
Surface totale de zone humide impactée	0,09ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Montoir-de-Bretagne (44550)
et Donges (44480)
Zone industrialo-portuaire
Rue des Clippers
Rue du Galion

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 31' 682 Lat. -2° 10' 8989

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Montoir-de-Bretagne et Donges (44)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme comprend les deux opérations qui font l'objet de la présente demande.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sur le lieu de projet sont constitués :

- sur le faisceau du Priory : d'un chemin empierré servant à l'entretien de la voie ferrée existante, d'une friche constituée d'une végétation très sèche en mosaïque avec une végétation prairiale mésophile et, localement, de roselières
- sur la zone située à l'est du Priory, en proximité de la voie ferrée existante, d'une friche constitué de pelouses sèches d'origine anthropique, de ronciers et de zones prairiales sèches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Montoir-de-Bretagne approuvé le 07/03/2003 - Règlement UG applicable. Il couvre la zone industrialo-portuaire jusqu'au Priory. Concerne le faisceau du Priory.
PLU de Donges approuvé le 06/07/2007 - Règlement Ndg applicable. Il est réservé aux nouvelles constructions nécessitant la proximité immédiate de l'eau et aux extensions mesurées des constructions existantes. Concerne les trois voies de stockage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Montoir-de-Bretagne et de Donges sont considérées comme littorales suite au décret n°2004-311 du 29 mars 2004
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites à aménager sont totalement intégrés au périmètre de l'ONZH "Estuaire de la Loire", défini en 1991. Ce périmètre n'est pas le reflet de l'extension actuelle des zones humides dans l'estuaire, réévalué notamment par les communes dans le cadre du SAGE estuaire de la Loire, et par le GPM dans le cadre d'un inventaire écologique préalable au projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Montoir-de-Bretagne approuvé par l'arrêté préfectoral n°2015/ICPE/214 du 30/09/2015 qui positionne en zone B les deux secteurs d'extension ferroviaire. PPRT de Donges approuvé par l'arrêté préfectoral du 21/04/2014 qui positionne les deux secteurs d'extension ferroviaire en zone L, dont la réglementation est liée uniquement à la cinétique lente.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement sur le faisceau du Priory et celui sur l'autre site sont situés à 250 m en moyenne de la ZSC "Estuaire de la Loire " FR5200621 et à environ 800 m de la ZPS "Estuaire de la Loire" FR5210103. La proximité concerne la partie en eau (chenal de navigation) de ces sites Natura 2000. Aucun espace terrestre Natura 2000 en proximité.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nécessité de matériaux (sables, pierres du ballast...) issus de carrières locales pour réaliser les supports des voies ferrées.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'une roselière à Roseau commun sur une superficie de 0,09 ha, le long du faisceau du Priory, sans alternative possible. Pas de zone humide détruite à l'est du Priory grâce à une mesure d'évitement qui a consisté à décaler les voies de stockage vers l'Est. Les espaces impactés sont essentiellement des friches avec une patrimonialité floristique faible. Les passereaux paludicoles présents aux abords de la voie ferrée du Priory et qui pourraient être impactés représentent des effectifs très modestes rapportés à ceux de l'ensemble des roselières du Priory (12 ha).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de 0,09 ha de zones humides. Les incidences sur les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS) sont nulles car les zones à aménager sont des espaces terrestres déconnectés du périmètre Natura 2000 dont les secteurs les plus proches sont situés en Loire. Les aménagements n'induisent pas de rejets susceptibles d'impacter la qualité des eaux et, globalement, l'état de conservation du site.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet impacte essentiellement des friches d'origine anthropique (déblais, remblais, matériaux de ballast...), des ronciers et des zones prairiales mésophiles de faible valeur écologique (espèces communes, pas d'espèces protégées ou patrimoniales). Seule la zone humide impactée (roselière, saulaie) constitue un milieu présentant des fonctionnalités écologiques notables.</p> <p>Les espaces à aménager ne sont pas intégrés aux espaces naturels définis dans le schéma spatial du GPM.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRT de Montoir : secteur en zone "B" qui est susceptible d'être impacté par l'effet toxique de niveau Moyen+. Dans ce secteur, le règlement prévoit que les infrastructures de transport sont autorisées, dès lors qu'elles ont une fonction de desserte de la zone.</p> <p>PPRT de Donges : zone de cinétique lente L. Les extensions des infrastructures d'intérêt général sont autorisées.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet vise à accompagner l'accroissement du trafic ferroviaire autour du Priory, mais il n'engendre pas directement cet accroissement. L'augmentation de la capacité d'accueil des deux sites de stockage de trains induira indirectement une élévation des niveaux sonores dans la zone d'implantation. Les seuls impacts directs du projet sur le bruit sont liés à la phase travaux qui nécessitera l'intervention d'engins de chantier et de poids lourds pour le transport des matériaux.</p> <p>Néanmoins, les riverains les plus proches sont à 500 m du faisceau du Priory et à environ 1,5 km de l'autre site.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas directement de vibrations. L'accroissement potentiel du nombre de trains qu'il accompagne conduira à une plus grande fréquence des vibrations liées à leur passage.</p> <p>Lors de la phase de travaux, des vibrations seront générées par le passage des engins de travaux et des poids lourds.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Emissions polluantes, uniquement lors de la phase travaux, par les moteurs thermiques des engins de travaux et des poids lourds.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous considérons que notre projet devrait être dispensé d'une étude d'impact, compte tenu de ses très faibles incidences et de l'éloignement des populations riveraines.

Il consiste à accroître, sur une zone industrialo-portuaire déjà largement aménagée, la capacité d'accueil de voiries ferroviaires en élargissant un faisceau existant ou en créant des voies de stockage parallèles à une voie déjà active.

La mesure d'évitement sur la zone à l'est du Priory a permis de ne pas impacter de zone humide dans ce secteur. Les friches qui seront touchées par les travaux sur ce site ne présentent aucune espèce floristique patrimoniale et aucun enjeu faunistique n'y a été identifié.

Sur le faisceau du Priory, aucune mesure d'évitement/réduction d'impact n'a pu être mise en œuvre, compte tenu de la contrainte de la voie ferrée existante qui ne permet qu'un développement en largeur et vers l'Est. Le projet impacte 0,09 ha de zones humides constituées de roselières et de saulaies qui sont en lisière d'un vaste espace de 12 ha. Les effectifs de l'avifaune pouvant être impactés par le projet sont très modestes et les espèces concernées sont communes en France et aux échelles régionale et départementale. Les fonctionnalités de l'ensemble de la zone humide ne sont pas remises en cause par la faible emprise du projet (moins de 1% des zones humides locales).

Néanmoins, afin que le projet ne conduise pas à des pertes écologiques, aussi faibles soient-elles au regard des enjeux identifiés, et de se conformer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Estuaire de la Loire, le GPM va mettre en œuvre des mesures de compensation de la destruction de la zone humide.

Elles consisteront à anticiper la destruction de la zone humide en intervenant sur la roselière à l'est du Priory qui est en voie de fermeture par des fourrés de Sureaux noirs et en luttant contre l'omniprésence du Gaillet gratteron et de l'Ortie dioïque formant un ourlet nitrophile réduisant l'attractivité du site pour les oiseaux paludicoles nicheurs. La réouverture du secteur permettra ainsi d'obtenir une roselière de plus grande surface et de meilleure qualité, qui compensera largement la perte de fonctionnalités écologiques du projet. Le secteur d'intervention est intégré aux espaces naturels du schéma spatial du GPM, validé en 2012. Le site est appelé à faire l'objet d'un plan de gestion ; les mesures proposées s'inscriront parfaitement dans ce cadre qui permettra d'assurer la pérennité de la compensation. Une concertation avec la DREAL permettra de valider le contenu et les modalités de l'intervention.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 : Inventaire faune-flore. - Annexe 2.1 : Plan de localisation des aménagements projetés - Annexe 2.2 : Plan masse des aménagements projetés - Annexes 2.4.1 et 2.4.2 : Plan détaillé des aménagements projetés - Annexes 2.5.1 et 2.5.2 : Cartographie des zones humides sur le secteur d'étude - Annexe 2.6 : Profil en travers des aménagements projetés sur le faisceau du Priory - Annexe 2.7 : Planche photographique (photos datées de mai 2015)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **NANTES**

le, **10 novembre 2015**

Signature

Le Président du Directoire

Jean-Pierre CHALUS

ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.1

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages Tronçons A1 & A5

- Plan de situation -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 25 000		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorcements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCAUER
a	25/09/15	Ajour Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCAUER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCAUER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajour plan photos.	M. DURET	L. BOCAUER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.2

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages Tronçons A1 & A5

- Plan des aménagements -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 5 000		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCCQUIER
a	25/09/15	Ajour Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCCQUIER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCCQUIER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajour plan photos.	M. DURET	L. BOCCQUIER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.3

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Trançons A1 & A5

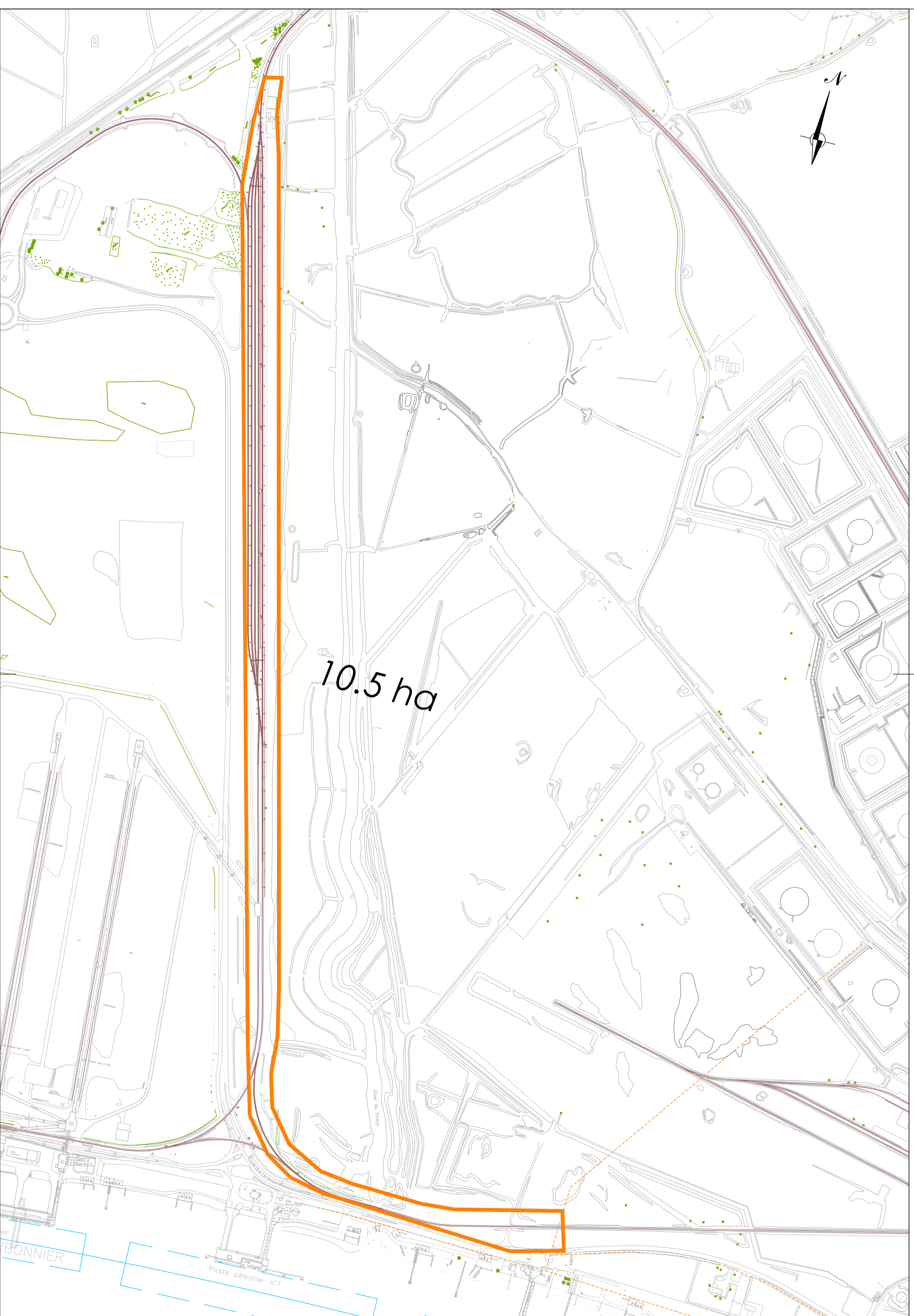
- Périmètre topo -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 5 000		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCCQUIER
a	25/09/15	Ajour impact taune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCCQUIER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCCQUIER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajour plan photos.	M. DURET	L. BOCCQUIER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.41

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Tronçons A1 & A5

- Plan de détails A1 -

Phase : Programme Document : - Echelle : 1 / 100

Site : 590 Dossier : 15 MOE 14 Fichier : -

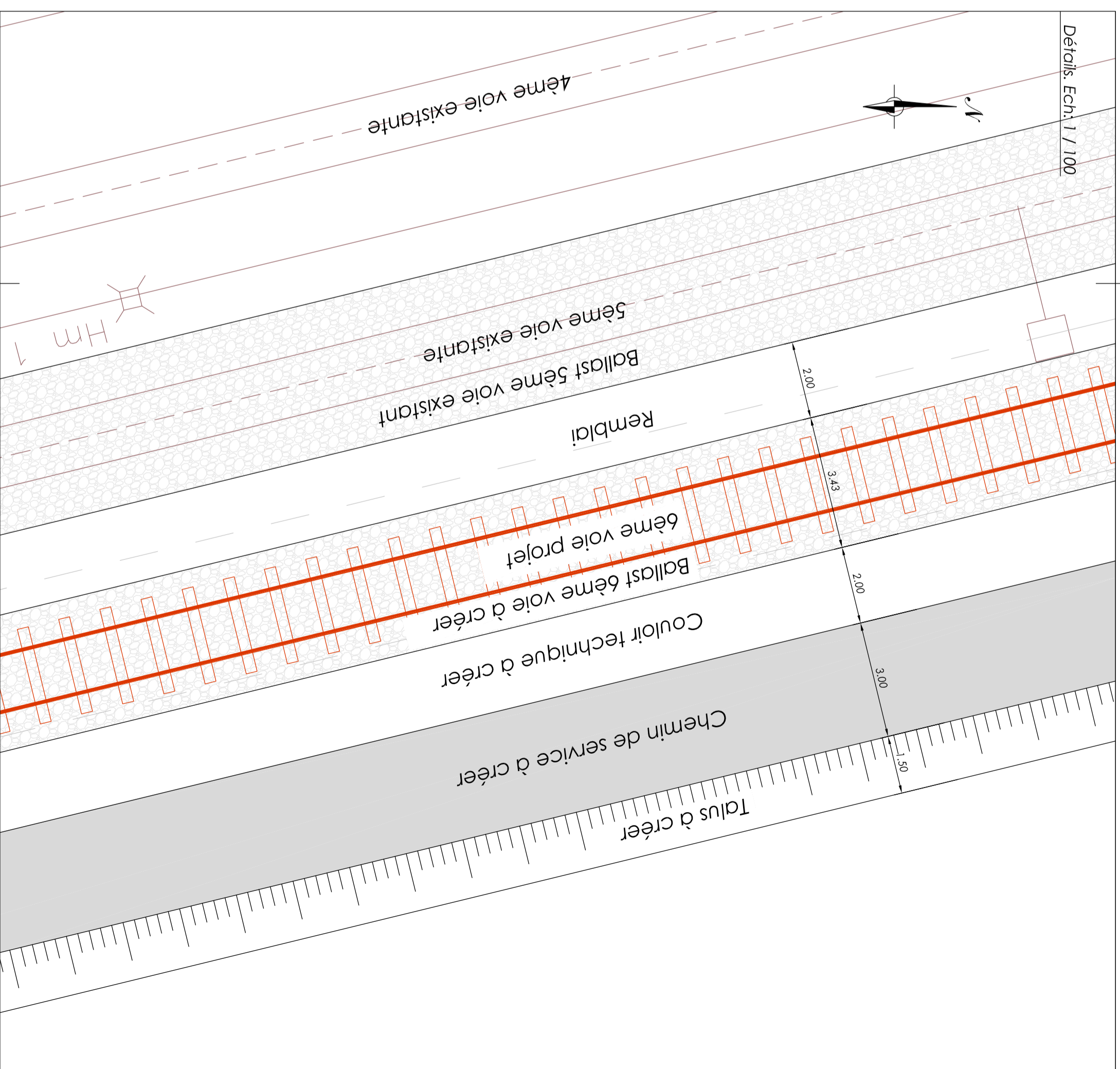
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg

Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCCOUER
a	25/09/15	Ajour Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCCOUER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCCOUER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajour plan photos.	M. DURET	L. BOCCOUER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.42

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Tronçons A1 & A5

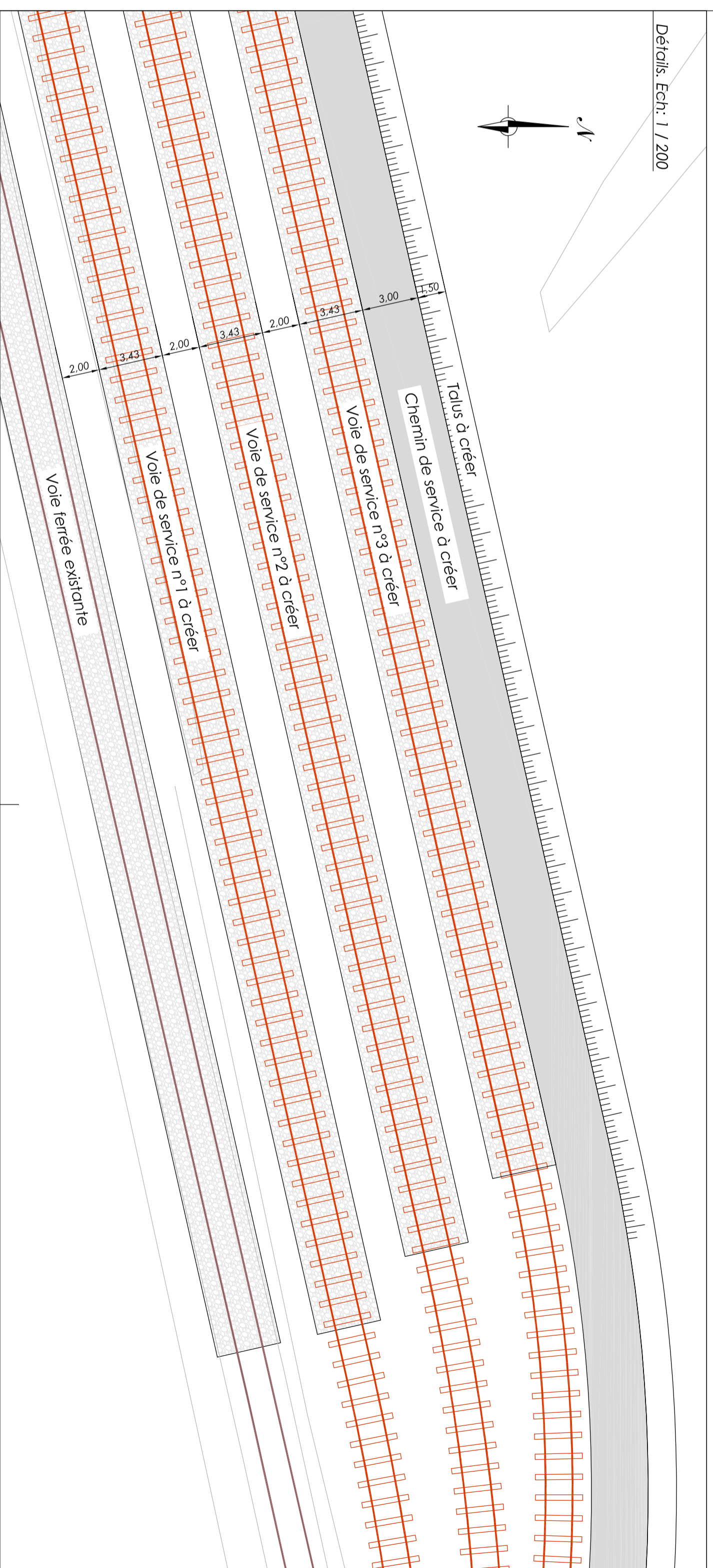
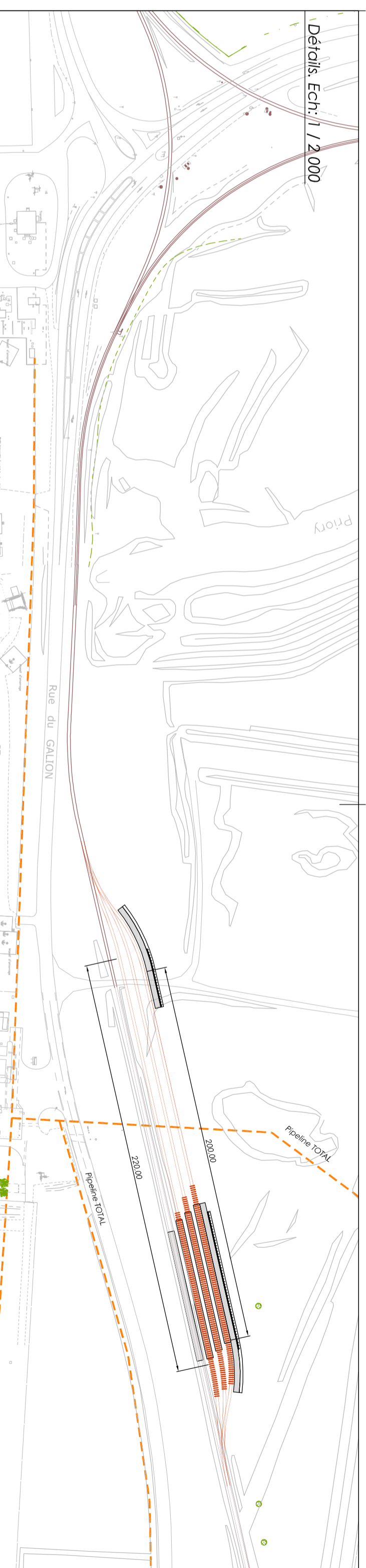
- Plan de détails A5 -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 200		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCAUER
a	25/09/15	Ajour Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCAUER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCAUER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajour plan photos.	M. DURET	L. BOCAUER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



MONTTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Tronçons A1 & A5

- Impact faune & flore, tronçon A1 -

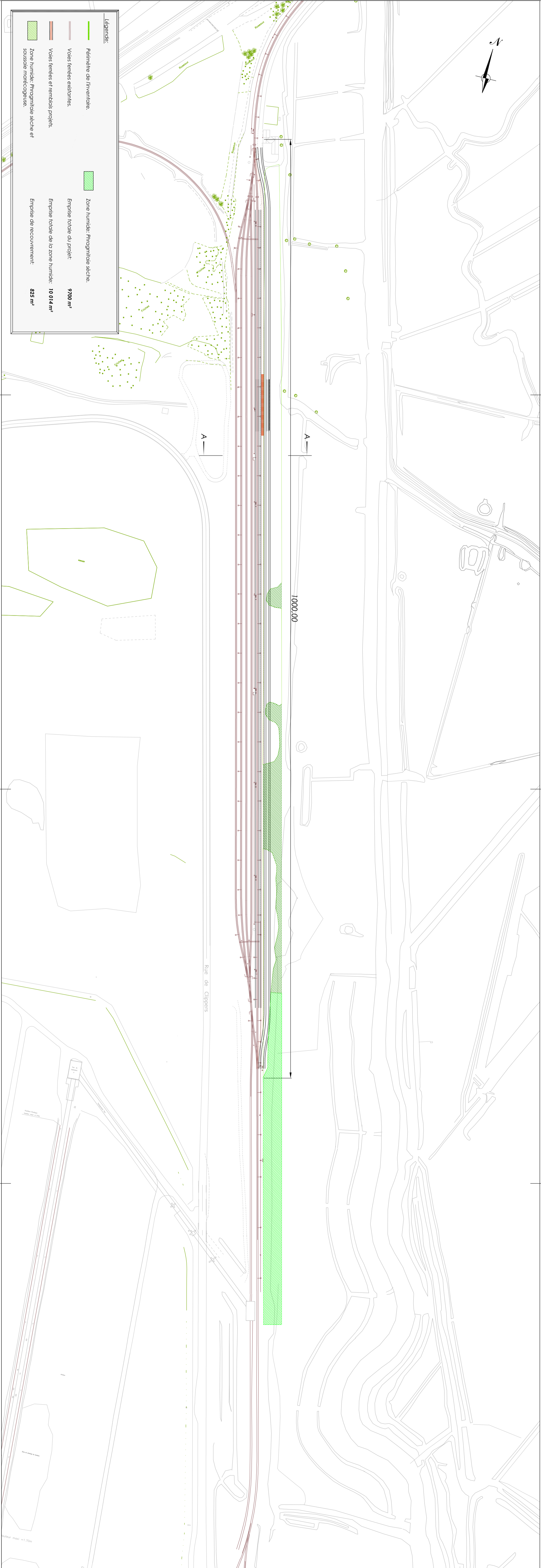
Phase : Programme Document : - Echelle : 1 / 2 000






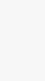
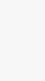
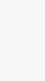
Site : S90 Dossier : 15 MOE 14 Fichier : -

Index	Date	Modifications	Dessiné	Véifié
0	07/08/15	Première diffusion	M. DURET	L. ROCQUER
a	25/09/15	Ajout impact faune & flore et coupes.	M. DURET	L. ROCQUER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. ROCQUER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation, Ajout plan photos.	M. DURET	L. ROCQUER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE
Centre des Salotiges
18 Quai Ernest Renaud - B. P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



Légende:	
	Férimétrie de l'inventaire.
	Voies ferrées existantes.
	Voies ferrées et remblais projetés.
	Zone humide: Phragmitaie sèche et sous-solée matorragène.
	Zone humide: Phragmitaie sèche.
	Emprise totale du projet: 9700 m²
	Emprise totale de la zone humide: 10 014 m²
	Emprise de recouvrement: 825 m²

ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.52

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Trançons A1 & A5

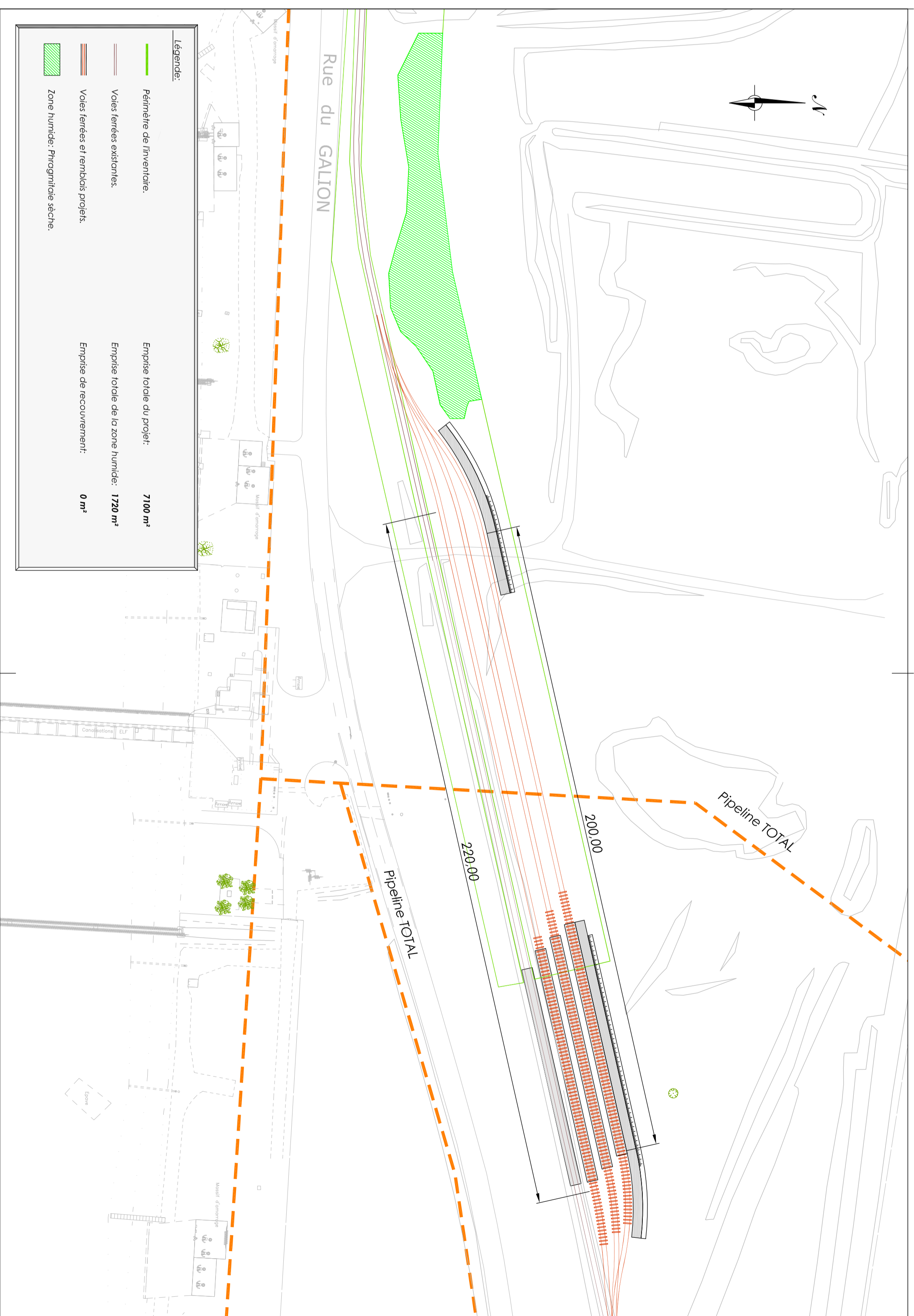
- Impact faune & flore, tronçon A5 -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 1 000		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCCQUIER
a	25/09/15	Ajout Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCCQUIER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCCQUIER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajout plan photos.	M. DURET	L. BOCCQUIER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.6

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Tronçons A1 & A5

- Coupe de principe tronçon A1 -

Phase : Programme Document : - Echelle : 1 / 100

Site : 590 Dossier : 15 MOE 14 Fichier : -

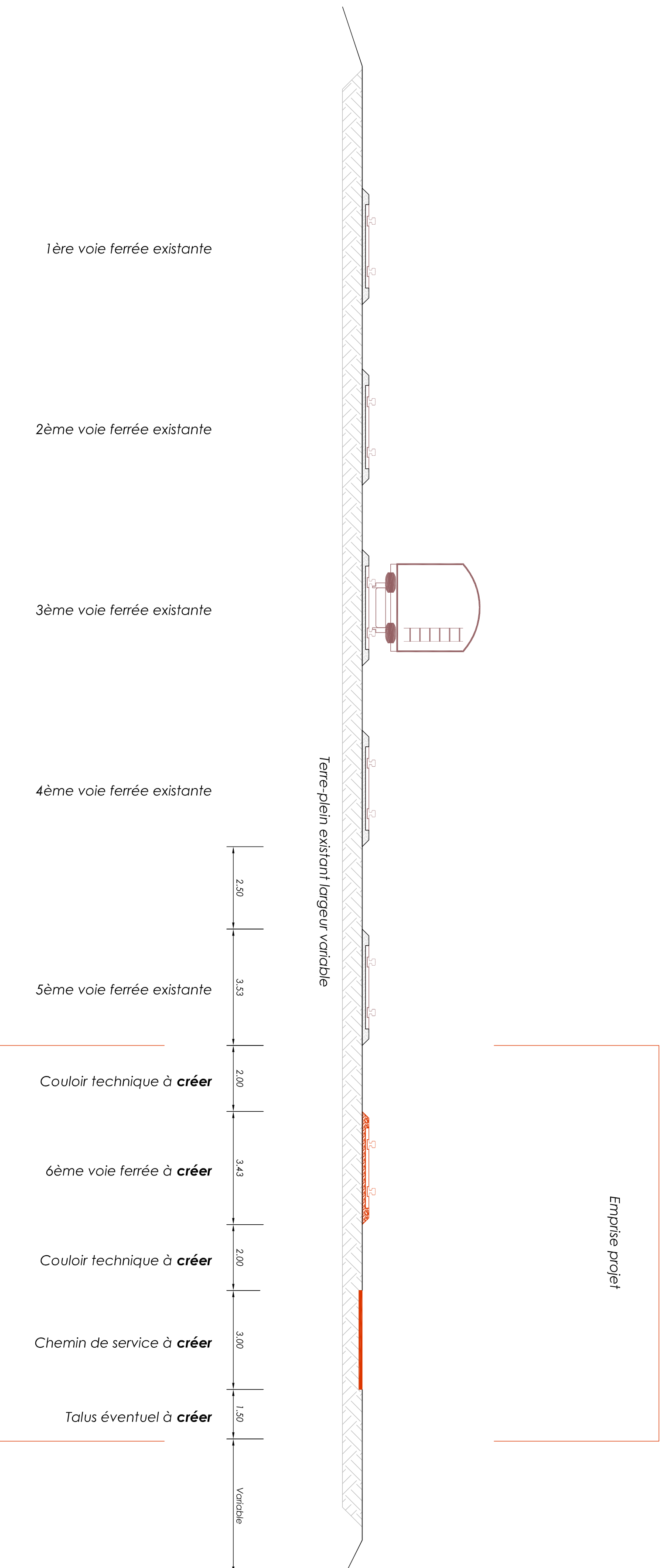
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccords A1 & A5 - c.dwg

Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérfiés
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCQUIER
a	25/09/15	Ajout impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCQUIER
b	22/10/15	Modification empiement zone A5.	M. DURET	L. BOCQUIER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajout plan photos.	M. DURET	L. BOCQUIER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE
Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr

Coupe AA



1ère voie ferrée existante

2ème voie ferrée existante

3ème voie ferrée existante

4ème voie ferrée existante

5ème voie ferrée existante

Coulir technique à **créer**

6ème voie ferrée à **créer**

Coulir technique à **créer**

Chemin de service à **créer**

Talus éventuel à **créer**

Emprise projet

Terre-plein existant largeur variable

2.50

3.53

2.00

3.43

2.00

3.00

1.50

Variable

ZONE INDUSTRIELLE & PORTUAIRE
DE MONTOIR

2.7

MONTOIR AMONT

Réalisation de voies de stockages

Trançons A1 & A5

- Plan photos -

Phase : Programme	Document : -	Echelle : 1 / 5 000		
Site : 590	Dossier : 15 MOE 14	Fichier : -		
P:\MOE\TRAVAIL\M. DURET\500 Montoir\590 ZI de Montoir\15 MOE 14 - AVP Raccorchements A1 & A5 - c.dwg				
Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérité
0	07/08/15	Première diffusion.	M. DURET	L. BOCAQUIER
a	25/09/15	Ajout Impact faune & flore et coupe.	M. DURET	L. BOCAQUIER
b	22/10/15	Modification emplacement zone A5.	M. DURET	L. BOCAQUIER
c	03/11/15	Modification échelle plan de situation. Ajout plan photos.	M. DURET	L. BOCAQUIER



GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT-NAZAIRE

Centre des Salorges
18 Quai Ernest Renaud - B.P. 18609 - 44186 NANTES Cedex 04
Tel: +33 (0)2 40 44 20 20 - www.nantes.port.fr



Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Direction des Territoires, des Infrastructures
et de l'Environnement
Service Environnement et Hydraulique



**Programme d'investissement du
réseau ferré portuaire**

PRIORY AVAL / faune - flore

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

JUILLET 2015

Sommaire

Analyse floristique	4
Faune.....	16
Bilan concernant les habitats et la flore	18
Bilan concernant la faune	19

A la demande du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (Service Environnement et Hydraulique) et dans le cadre du programme d'investissement du réseau ferré portuaire, le bureau d'études Ouest Am' (B. Normand et D. Montfort, agence de Saint-Herblain, L.A.) a été chargé d'une visite du périmètre prévu pour l'élargissement de la voie ferrée au niveau du Priory aval, et ce afin d'en cerner les éventuels impacts faunistiques et floristiques.

On trouvera ci-après le compte-rendu de ces investigations.



Analyse floristique

La prospection floristique a été réalisée le 03 juillet 2015. Deux zones ont été étudiées, zone 1 (0,9 ha), zone 2 (3,7 ha).

Zone 1 – 0,9 ha

La zone est composée de deux types de milieux : une friche industrielle et une roselière.

- La « **friche** » est constituée d'une végétation de pelouse xérophile (très sèche) configurée en mosaïque avec une végétation prairiale mésophile. Certaines zones sont recouvertes de ronces et plusieurs petits remblais sont colonisés par une végétation pionnière de friche.

De ce fait, la diversité floristique est forte, même si la patrimonialité des espèces est faible. On note la présence de nombreuses espèces allochtones, fréquentes sur les bords de Loire. Ces espèces voyagent avec les transports liés aux activités industrielles, maritimes et fluviales. Une espèce est présente notamment sur toute la partie sèche : la Chondrille à tige de jonc (*Chondrilla juncea*). Cette espèce est typique des lieux secs sablonneux et des terrains vagues en particulier, et commune en vallée de la Loire.

Précisons également que deux espèces sont rares, voire très rares à l'échelle de la Loire-Atlantique. Ces espèces ne sont toutefois pas réellement patrimoniales puisqu'il s'agit d'espèces de friches, relativement communes ailleurs en France : le Chardon aux ânes (*Onopordum acanthium*) et la Molène à fleurs denses (*Verbascum densiflorum*). Ces espèces ne sont pas protégées. Toutefois, la Molène à fleurs denses est l'une des espèces végétales remarquables signalées dans le rapport suivant : « *Valorisation des espaces naturels et semi-naturels, et du patrimoine floristique et faunistique associé, subsistant au cœur du complexe industrialo-portuaire de la rive Nord de l'estuaire de la Loire* », GPMNSN, Ouest Am', 2013).

- Une **roselière** se développe aussi au sein de cette zone d'étude n°1, à la faveur d'une topographie localement plus marquée. Le Roseau commun (*Phragmites australis*) s'y développe, accompagné d'espèces rudérales des milieux riches en nutriments et d'espèces pionnières (Ortie dioïque, Liseron, Sureau noir).

Cette zone est considérée comme une « zone humide » au sens de la réglementation actuelle, en raison de la dominance d'espèces caractéristiques (Roseau commun dominant).

Notons également la présence de quelques Peupliers gris de l'Oise (*Populus x canescens*). Il s'agit d'un hybride entre le Peuplier tremble et le Peuplier blanc. L'espèce ne possède aucun statut patrimonial.

Le secteur visé par la demande d'inventaire ornithologique se situe à la confluence du canal du Priory et de l'estuaire de la Loire.

C'est un remarquable massif dominé par *Phragmites australis*, de fort intérêt écologique potentiel, au sujet duquel, pour notre part, nous avons déjà attiré l'attention du Grand Port à l'occasion d'une visite sur site en compagnie de Monsieur Didier Lehay¹ le 27 août 2013, suivi d'un rapport demandé par le Grand Port et intitulé « Valorisation des espaces naturels et semi-naturels, et du patrimoine floristique et faunistique associé – subsistant au cœur du complexe industrialo-portuaire de la rive Nord de l'estuaire de la Loire (entre le pont de St Nazaire à l'Ouest et le canal du Priory à l'Est) »².

Dans ce rapport, nous indiquons (page 19) que le secteur aval du Priory « est potentiellement très intéressant en raison de la belle phragmitaie qui s'y développe mais qu'il faudrait entretenir régulièrement par fauche tous les 5 ou 6 ans ».

¹ Direction du Développement. Service Environnement et Hydraulique.

² GPMNSN – Ouest Am', 2013, 24 pages.



Chardon aux ânes



Molène à fleurs denses



Chondrille à tige de jonc avec
Fromental, Dactyle aggloméré,
Avoine barbue...



Roselière

Liste des espèces de la zone 1 – 0,9 ha			
Friche	Niveau de rareté	Roselière	Niveau de rareté
<i>Amaranthus hybridus</i>		<i>Phragmites australis</i>	
<i>Arrhenatherum elatius</i>		<i>Urtica dioica</i>	
<i>Artemisia vulgaris</i>		<i>Elytrigia acuta</i>	
<i>Avena barbata</i>		<i>Bromus sterilis</i>	
<i>Beta vulgaris maritima</i>		<i>Convolvulus arvensis</i>	
<i>Brassica nigra</i>		<i>Dipsacus fullonum</i>	
<i>Bromus sterilis</i>		<i>Sambucus nigra</i>	
<i>Bromus tectorum</i>		<i>Salix atrocinerea</i>	
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>			
<i>Carduus pycnocephalus</i>			
<i>Carduus tenuiflorus</i>			
<i>Chenopodium album</i>			
<i>Chondrilla juncea</i>			
<i>Convolvulus arvensis</i>			
<i>Dactylis glomerata</i>			
<i>Datura stramonium</i>			
<i>Daucus carota</i>			
<i>Dipsacus fullonum</i>			
<i>Echium vulgare</i>			
<i>Elytrigia acuta</i>			
<i>Elytrigia repens</i>			
<i>Erodium cicutarium</i>			
<i>Eryngium campestre</i>			
<i>Euphorbia esula</i>			
<i>Geranium robertianum</i>			
<i>Geranium rotundifolium</i>			
<i>Holcus lanatus</i>			
<i>Hypericum perforatum</i>			
<i>Jacobaea vulgaris</i>			
<i>Lotus corniculatus</i>			
<i>Medicago lupulina</i>			
<i>Oenothera biennis</i>			
<i>Onopordum acanthium</i>	R		
<i>Picris echioides</i>			

Liste des espèces de la zone 1 – 0,9 ha			
Friche	Niveau de rareté	Roselière	Niveau de rareté
<i>Plantago coronopus</i>			
<i>Plantago lanceolata</i>			
<i>Poa annua</i>			
<i>Polygonum aviculare</i>			
<i>Populus x canescens</i>			
<i>Portulaca oleracea</i>			
<i>Prunus spinosa</i>			
<i>Rubus sp.</i>			
<i>Rumex acetosella</i>			
<i>Rumex crispus</i>			
<i>Rumex obtusifolius</i>			
<i>Rumex pulcher</i>			
<i>Salix atrocinerea</i>			
<i>Senecio inaequidens</i>			
<i>Senecio viscosus</i>			
<i>Senecio vulgaris</i>			
<i>Silene latifolia</i>			
<i>Solanum dulcamara</i>			
<i>Solanum nigrum</i>			
<i>Sonchus asper</i>			
<i>Trifolium arvense</i>			
<i>Trifolium sp.</i>			
<i>Urtica dioica</i>			
<i>Verbascum densiflorum</i>	RR		
<i>Verbascum pulverulentum</i>			
<i>Vulpia bromoides</i>			
<i>Vulpia myuros</i>			

Zone 1 – au Sud – 0,9 ha



Secteur à Chardon aux ânes et
Molène à fleurs denses

Zone 2 – 3,7 ha

La zone est composée de trois types de milieux similaires à ceux de la zone 1.

- La « **friche** » est constituée de pelouses sèches d'origine anthropique (déblais, remblais, apports de matériaux de ballast...), de ronciers et de zones prairiales sèches dominées par des espèces communes se développant sur des milieux secs et pauvres en nutriments. De ce fait, des plantes à fort pouvoir de colonisation se développent (ronces) en mosaïque avec des espèces pionnières (amarantes, séneçons, plantains, bromes, agrostis...).

Les zones de « friche » ne présentent pas de patrimonialité floristique particulière. La composition floristique de certaines petites zones sableuses est toutefois intéressante car ces milieux sont peu représentés en Loire-Atlantique. Cependant, leur caractère anthropique est indéniable. Une proportion non négligeable des sols n'est pas couverte par la végétation (entre 5 et 25% des surfaces en fonction des contextes) du fait de la pauvreté édaphique et des remaniements récents. D'autres secteurs sont recouverts quasiment à 100% de lichens et de mousses, témoins de sols très pauvres, secs et récents. Le Plantain des sables (*Plantago arenaria*) et d'autres espèces pionnières sus-citées s'accommodent de ces types de sols. Une autre espèce montre bien la typicité de la zone. Il s'agit de l'Andryale à feuilles entières (*Andryala integrifolia*), espèce silicicole stricte des pelouses sèches et terrains vagues, qui selon l'Atlas floristique de Loire-Atlantique et de Vendée du Professeur Dupont (éd. Siloë, 2001) est « *disséminée jusqu'à la vallée de la Loire, commune en beaucoup de points et possède une aire de répartition méditerranéenne-atlantique* ».

- Les **roselières** et **roselières en mosaïque avec le Saule roux** (*Salix atrocinerea*) représentent des milieux importants en raison de leur caractère hydromorphe. Il s'agit en effet, au sens de la réglementation actuelle, de zones humides (définies et protégées par la Loi sur l'eau).

Notons toutefois que ces zones « humides » sont essentiellement liées à la puissance de recouvrement des rhizomes du Roseau commun (*Phragmites australis*). Sans cette colonisation souterraine des rhizomes, une partie de cette zone ne pourrait être considérée comme « zone humide » en raison de la pauvreté en eau des sols. Pour autant, cette analyse ne remet pas en cause la définition et la délimitation des zones humides du site.

Les roselières et bosquets de saules sont dominés essentiellement par deux espèces : le Roseau commun et le Saule roux. Les espèces compagnes de ces milieux qui se développent en bordure ne sont pas caractéristiques des zones humides et l'on retrouve les espèces de friches sèches sans zone de transition « moyennement humide ».



Roselière en bordure de l'actuel chemin



Friche (et roncier)



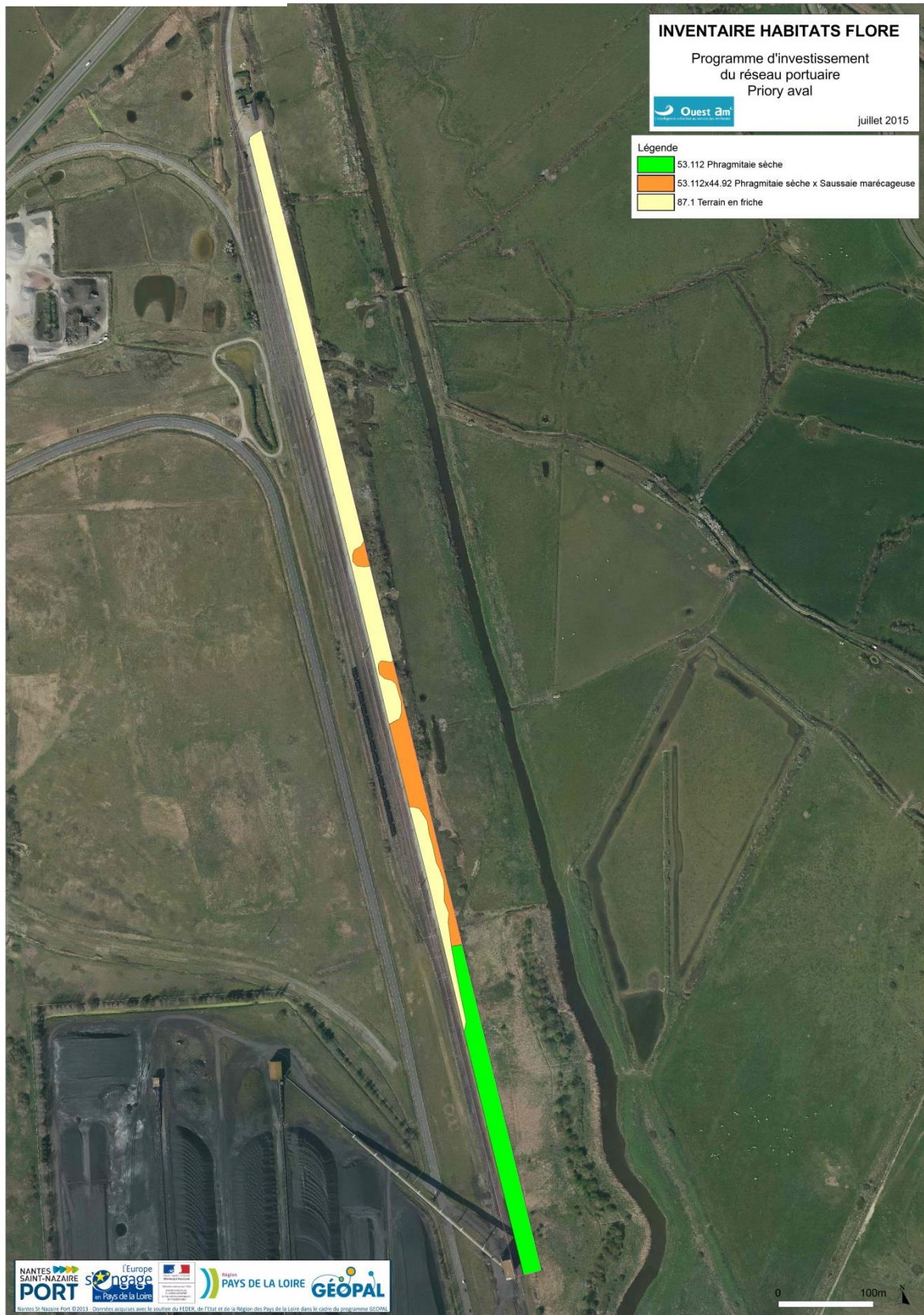
Andryale à feuilles entières

Friche	Niveau de rareté	Roselière	Niveau de rareté	Roselière et Saule roux	Niveau de rareté
<i>Agrostis capillaris</i>		<i>Anthoxanthum odoratum</i>		<i>Phragmites australis</i>	
<i>Aira caryophylla</i>		<i>Avena barbata</i>		<i>Salix atrocinerea</i>	
<i>Amaranthus hybridus</i>		<i>Dactylis glomerata</i>			
<i>Andryala integrifolia</i>		<i>Elytrigia acuta</i>			
<i>Arenaria serpyllifolia</i>		<i>Holcus lanatus</i>			
<i>Arrhenatherum elatius</i>		<i>Hypericum perforatum</i>			
<i>Artemisia vulgaris</i>		<i>Phragmites australis</i>			
<i>Avena barbata</i>		<i>Rubus sp.</i>			
<i>Beta vulgaris maritima</i>		<i>Rumex crispus</i>			
<i>Brassica nigra</i>		<i>Sambucus nigra</i>			
<i>Bromus sterilis</i>					
<i>Bromus tectorum</i>					
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>					
<i>Carduus pycnocephalus</i>					
<i>Carduus tenuiflorus</i>					
<i>Chamaemelum nobile</i>					
<i>Chenopodium album</i>					
<i>Chondrilla juncea</i>					
<i>Cirsium arvense</i>					
<i>Cirsium vulgare</i>					
<i>Convolvulus arvensis</i>					
<i>Conyza canadensis</i>					
<i>Dactylis glomerata</i>					
<i>Datura stramonium</i>					
<i>Daucus carota</i>					
<i>Dipsacus fullonum</i>					
<i>Echium vulgare</i>					
<i>Elytrigia acuta</i>					

Friche	Niveau de rareté	Roselière	Niveau de rareté	Roselière et Saule roux	Niveau de rareté
<i>Elytrigia repens</i>					
<i>Erodium cicutarium</i>					
<i>Eryngium campestre</i>					
<i>Euphorbia esula</i>					
<i>Festuca rubra</i>					
<i>Geranium robertianum</i>					
<i>Geranium rotundifolium</i>					
<i>Holcus lanatus</i>					
<i>Hyperichum perforatum</i>					
<i>Jacobaea vulgaris</i>					
<i>Leontodon saxatilis subsp. saxatilis</i>					
<i>Lotus corniculatus</i>					
<i>Matricaria discoidea</i>					
<i>Medicago lupulina</i>					
<i>Oenothera biennis</i>					
<i>Pastinaca sativa</i>					
<i>Picris echioides</i>					
<i>Plantago arenaria</i>					
<i>Plantago coronopus</i>					
<i>Plantago coronopus</i>					
<i>Plantago lanceolata</i>					
<i>Poa annua</i>					
<i>Polygonum aviculare</i>					
<i>Populus x canescens</i>					
<i>Portulaca oleracea</i>					
<i>Prunus spinosa</i>					
<i>Prunus spinosa</i>					
<i>Rosa canina</i>					
<i>Rubus sp.</i>					
<i>Rubus sp.</i>					

Friche	Niveau de rareté	Roselière	Niveau de rareté	Roselière et Saule roux	Niveau de rareté
<i>Rumex acetosella</i>					
<i>Rumex crispus</i>					
<i>Rumex obtusifolius</i>					
<i>Rumex pulcher</i>					
<i>Salix atrocinerea</i>					
<i>Senecio inaequidens</i>					
<i>Senecio viscosus</i>					
<i>Senecio vulgaris</i>					
<i>Silene latifolia</i>					
<i>Solanum dulcamara</i>					
<i>Solanum nigrum</i>					
<i>Sonchus arvensis</i>					
<i>Sonchus asper</i>					
<i>Tragopogon pratensis</i>					
<i>Trifolium arvense</i>					
<i>Trifolium sp.</i>					
<i>Urtica dioica</i>					
<i>Verbascum pulverulentum</i>					
<i>Verbascum thapsus</i>					
<i>Vulpia bromoides</i>					
<i>Vulpia myuros</i>					

Zone 2 – au Nord – 3,7 ha



Faune

Les investigations faunistiques ont été réalisées durant la matinée du 03 juillet 2015, par temps chaud et ensoleillé, en parcourant les deux zones de l'aire d'étude évoquées *supra* et en y notant tous les contacts sonores et visuels.



Extrémité Sud de l'aire d'étude



Extrémité Nord de l'aire d'étude

Les étroites franges linéaires de la voie ferrée ne présentent pas d'enjeux faunistiques conséquents.

Les abords du ballast sont fréquentés, pour l'essentiel, par une faune sauvage adaptée aux perturbations générées par le trafic marchandises...

Certaines espèces profitent même des voies :

- pour développer des petites populations locales : c'est le cas par exemple du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) qui a été observé à de nombreuses reprises au niveau des fentes des traverses de chemin de fer et au niveau du ballast, ou encore du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), dont les terriers sont très abondants dans les remblais sableux jouxtant le chemin le long des voies ;
- ou pour s'alimenter : c'est le cas d'un peuplement associant Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), Moineau domestique (*Passer domesticus*)... qui profitent ici des graines tombées des wagons de céréales.

De plus, plusieurs massifs de roselières viennent toucher l'emprise du chemin et parfois même le ballast des voies, et on a pu y noter quelques passereaux qui y ont établi tout ou partie de leur territoire de reproduction :



- Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) = 1 chanteur en partie Sud de l'aire d'étude, et au moins 2 chanteurs le long du linéaire de voies parallèles au Priory ;
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) : 1 chanteur le long du linéaire de voies parallèles au Priory ;
- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) : 1 chanteur le long du linéaire de voies parallèles au Priory.

Rapporté aux effectifs de l'ensemble des roselières du Priory aval, ce peuplement de passereaux paludicoles (et apparentés), présent aux abords immédiats des voies ferrées, reste modeste. En effet, l'étude réalisée par le bureau SCE en 2014 sur les 12 hectares de roselières voisines, et intitulée « *Inventaire avifaunistique des roselières du secteur aval du Priory* » (GPMNSN, octobre 2014, 33 pages + ann.), indique la nidification possible, probable ou certaine, d'au moins 26 espèces, dont 3 espèces jugées « patrimoniales » par les auteurs, la Gorgebleue à miroir et le Bruant des roseaux (deux espèces ni vues ni entendues le 3 juillet sur notre aire d'étude), et la Rousserolle effarvate (dont la densité était estimée à 1,83 chanteur/ha en 2014, densité globalement identique à celle des autres roselières de l'estuaire de la Loire).

Lorsque les roseaux sont ponctués de saules, la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) est présente : au moins 2 chanteurs le long du linéaire de voies ferrées parallèles au Priory, de même que la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) dont la nidification est possible au cœur de ces houppiers...



Le reste du linéaire étudié est dominé par des formations sèches à ronces, cardères, orties, sureau noir...parfois très denses...et dont l'avifaune nicheuse est banale : Merle noir (*Turdus merula*), Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Chardonneret (*Carduelis chloris*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), ...



L'herpétofaune semble aussi assez pauvre : seul le Lézard des murailles a été noté durant la journée du 3 juillet, comme indiqué précédemment.

Différentes plaques et déchets, propices au refuge et à la thermorégulation des reptiles, ont été soulevés et inspectés, mais sans résultats...



L'un des déchets, trouvés aux abords des voies, et propices aux reptiles et à leur observation...inspectés en vain.

Bilan concernant les habitats et la flore

Les deux zones étudiées sont composées de friches sèches, de roselières et de saulaies en mosaïque avec la roselière.

Les friches ne présentent pas de contraintes particulières concernant d'éventuels travaux. Ces milieux sont communs et aucune espèce protégée ou réellement patrimoniale n'a été recensée. Précisons que la période tardive de prospection (début juillet 2015) n'a pas permis de recenser les espèces à développement précoce, parmi lesquelles il est cependant très peu probable de trouver ici une espèce protégée ou patrimoniale.

Les roselières et saulaies sont des **zones humides au sens de la réglementation actuelle** (Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009). A ce titre, ces milieux sont protégés par la Loi sur l'eau.

La surface totale estimée des zones humides pour les deux zones est de 1,169 ha :

- **Zone 1 : 0,171 ha**
- **Zone 2 : 0,998 ha.**

En fonction de la surface impactée par les travaux, deux types d'études complémentaires doivent être programmées :

- si la surface impactée est inférieure à 1 000 m², des mesures compensatoires doivent être proposées (réglementation issue du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne).
- Si la surface impactée est supérieure à 1 000 m², un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau doit être rédigé. Ce dossier doit démontrer l'absence de possibilités d'évitement et de réduction des impacts sur la zone humide. Si tel est le cas et qu'une superficie supérieure

à 1 000 m² (et inférieure à 10 000 m²) est impactée, des mesures compensatoires doivent être proposées (restauration de zones humides dans un premier temps, création de zones humides si la restauration n'est pas envisageable).

- Si la surface impactée est supérieure à 10 000 m², un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau doit être rédigé. Les principes d'évitement, de réduction et de compensation sont identiques. Mais la procédure est différente puisque le dossier est soumis à enquête publique, puis à l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement. La durée de cette procédure est de l'ordre de 10 à 12 mois.

Précisons que les surfaces impactées sur les zones 1 et 2 doivent être additionnées pour orienter la procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Au regard des fonctionnalités de la zone (essentiellement liées à la préservation de l'avifaune), les surfaces compensées s'élèveront très probablement à 200 % de la surface impactée.

Les surfaces impactées ne correspondent pas nécessairement à l'ensemble des zones humides inventoriées. Un plan doit être proposé et superposé à l'inventaire pour calculer la surface réelle impactée.

Bilan concernant la faune

En comparaison du peuplement avifaunistique des 12 hectares de roselières voisines, et, au-delà, des immenses massifs d'hélophytes de l'estuaire et de la Basse-Loire, les populations de passereaux paludicoles liées à ces quelques phragmitaies linéaires qui jouxtent les voies ferrées, sont très modestes...

De plus, les espèces qui y ont été entendues ou/et vues sont des espèces communes en France, ainsi qu'à l'échelle régionale et départementale. En ce qui concerne la Rousserolle effarvatte, fauvette bien présente au niveau du Priory aval, il faut cependant retenir, comme le souligne le récent Atlas des Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (Delachaux et Niestlé Ed., 2014), que « *les roselières de moindre taille...jouent un rôle important pour la reproduction et les haltes migratoire de cette espèce. Ces habitats méritent une attention particulière afin d'assurer le maintien de milieux de vie favorables* ».

Si les travaux d'élargissement de l'emprise de la voie ferrée et de son chemin bordier se réalisent, il serait bon de les envisager en-dehors de la période de reproduction des oiseaux de la roselière, c'est-à-dire en évitant la période d'avril à juillet...

A Saint-Herblain, le 17 juillet 2015.

Pour Ouest Am'
Brice Normand et Didier Montfort

Monsieur le Président
de l'Autorité Environnementale
Conseil général de l'Environnement
et du Développement Durable
E/CGEDD/AE
Tour Sequoïa
92055 LA DEFENSE cédex

Votre correspondant : Ludovic BOCQUIER

Tél. : +33 (0)2 40 44 20 71

Fax : +33 (0)2 40 44 71 02

Courriel : l.bocquier@nantes.port.fr

Nantes, le **30 NOV. 2015**

V/Réf. : AE/15/1069 du 17 novembre 2015 –

Affaire suivie par Frédéric Cauvin.

N/Réf. : MOE-15-0607-D.

Courrier de dépôt de demande cas par cas du 10 novembre 2015.

Objet : Complément à la demande cas par cas relative aux aménagements ferroviaires à Montoir-de-Bretagne et Donges (44).

En réponse à votre courrier du 17 novembre 2015, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des précisions complémentaires concernant les trafics ferroviaires et leurs perspectives d'évolution dans la zone d'étude.

1) Trafics ferroviaires passés et actuels

Sur la période 2010-2014, la part modale ferroviaire des pré et post acheminements portuaires a été comprise entre 3 et 7 % à l'échelle du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Cette part modale ferroviaire correspond à un trafic annuel compris entre 0,5 et 1,6 Mt/an, sur un total de 17 à 21 Mt/an tout mode de transport confondu.

Ces trafics ferroviaires de pré et post acheminement ont par définition vocation à emprunter les voies du réseau ferré national au départ ou à destination du réseau ferré portuaire.

En complément de ces flux de pré et post acheminement, des trafics complémentaires sont enregistrés sur le réseau ferré portuaire pour le transport de marchandises destinées à une transformation locale au sein de la zone portuaire. Leur tonnage annuel s'est établi à environ 0,5 Mt/an ces cinq dernières années, et a été plutôt constant.

En 2014, le cumul des trafics de pré et post acheminement et de ceux liés à la transformation génère environ 1 200 à 1 400 trains par an sur les sites portuaires pour 1.1 MT.



2) Perspectives d'évolution

L'évolution du transport ferroviaire sur la zone portuaire est principalement liée à la performance des campagnes céréalères mais aussi aux choix logistiques des industriels.

Dans le cadre de son plan stratégique 2015-2020, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ambitionne d'augmenter d'ici 2020 de 50 % le volume transporté par rail dans une approche de développement d'activité mais aussi de favoriser le report modal.

Sur la zone industrialo-portuaire de Montoir-de-Bretagne, objet du présent projet d'aménagement ferroviaire, des évolutions significatives de trafic sont envisagées dans les 5 ans à venir, principalement liées :

- à l'implantation d'une nouvelle activité de silo céréalier : + 400 000 t/an transportées par rail ;
- au développement d'activité d'une cimenterie : + 130 000 t/an transportées par rail.

Ces augmentations de trafic prévisibles combinées avec l'évolution de la configuration des trains (convois de trains plus longs allant jusqu'à 44 wagons), y compris pour les trafics existants, nécessitent l'aménagement de voies de stockages complémentaires le long des voies existantes du fait que les installations actuelles ne peuvent absorber ces nouveaux formats de livraison.

Le volume généré conduira à retrouver des tonnages annuels déjà traités sur les sites portuaires dans les années 2000 à 2010.

François Chevalier,
Directeur des Territoires, des Accès
et de l'Environnement

